



## Commune de COMBS LA VILLE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 février 2022

### Délibération n° 04

**Date de convocation**

11.02.2022

**Date d'affichage**

15.02.22

**Nombre de  
Conseillers**

en exercice : 35

présents : 32

votants : 35

**Objet : Convention de partenariat sur les thèmes de la transition écologique et la précarité énergétique avec ENEDIS.**

L'an deux mil vingt-deux, le 21 février, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire, Guy GEOFFROY.

**Présents**

M. G. GEOFFROY – Mme MM. SALLES – M. P. SEDARD – Mme J. BREDAS – M. J. SAMINGO – Mme M. GOTIN – M. C. DELPUECH – Mme LA. MOLLARD-CADIX – M. JM. GUILBOT – Mme LM. LODE-DEMAS – Mme M. GEORGET – M. F. BOURDEAU – Mme M. LAFFORGUE – Mme C. LAFONT – M. G. ALAPETITE – M. C. LUTTMANN – M. C. GHIS – Mme C. KOZAK – M. B. ZAOUI – Mme AM. BOURDELEAU LE ROLLAND – M. E. ALAMAMY – M. Y. LERAY – M. C. YOUNBI NGAMO – M. J. RANQUE – Mme C. VIVIAN – Mme H. KIRCALI – M. G. PRILLEUX – Mme L. MASSE – Mme A. ADJELI – M. D. ROUSSAUX – Mme A. MEJIAS – M. P. PELLOUX.

**Absents représentés**

M. D. VIGNEULLE par M. E. ALAMAMY – Mme F. SAVY par M. P. SEDARD – M. S. ROUILLIER par Mme L. MASSE.

Madame Anne-Marie BOURDELEAU LE ROLLAND a été élue secrétaire de séance

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121-29,

VU la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,

VU la convention proposée par ENEDIS pour un partenariat sur les thèmes de la transition écologique et la précarité énergétique,

VU l'avis des Commissions Aménagement et Développement Durables, et Prévention, Epanouissement Educatif, Social et Citoyen,

CONSIDERANT que la loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (TECV) en date du 17 août 2015 a fixé les grandes orientations de la transition énergétique en France, en prévoyant des objectifs de réduction des émissions de gaz à

effet de serre, de développement des énergies renouvelables et d'efficacité énergétique à horizon 2030 et 2050,

CONSIDERANT l'importance que revêt l'échelon communal dans la déclinaison locale de ces objectifs, renforcé par les Lois NOTRe et TECV promulguées en août 2015,

CONSIDERANT la volonté de la commune de s'inscrire dans la démarche nationale de Transition Ecologique, et de participer aux enjeux énergétiques, environnementaux et sociaux en découlant,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,



**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** la Convention de partenariat établie par ENEDIS telle qu'annexée,

**AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents à intervenir permettant la mise en œuvre des dispositions indiquées dans la convention,

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Combs-la-Ville, le 21 février 2022

**Le Maire**  
**Guy GEOFFROY**

**Signé**

Pour : 35  
Contre : -  
Abstentions : -